

LE PRÉSIDENT

Objet du dossier : Mesures dans le cadre de l'épidémie
COVID 19

Votre dossier n° D20-03866 est suivi par

Olivier AIMÉ

Direction Jeunesse et Sport

Caen, le

06 AVR. 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai échangé mardi matin avec des responsables de plusieurs structures sportives représentatives de la diversité du sport normand. Je souhaitais par ce biais mieux mesurer les premiers impacts de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons.

La priorité étant d'abord de préserver la santé de nos concitoyens et la dynamique économique, j'ai pris la décision d'investir dans un premier temps dans du matériel et des équipements pour soutenir nos personnels de santé, et dans l'aide aux entreprises.

Il est cependant impératif de travailler sans tarder à la préservation de l'ensemble du tissu associatif et en particulier des activités culturelles et sportives.

Dans cette optique, la Région a pris, à ma demande, plusieurs décisions pour faciliter la continuité de la politique sportive normande. Je vous informe en premier lieu que **les aides aux ligues régionales pour l'année 2020 et les bourses au 550 sportifs seront votées comme prévu le lundi 6 avril. Leurs montants ne seront pas impactés par la crise.** S'agissant des clubs phares ou amateurs, l'ensemble des subventions ou prestations de communication attribuées pour la saison 2019/2020 sera maintenu, même si des rencontres ont été annulées. Par ailleurs, afin de permettre un versement le plus rapide possible des subventions pour la saison 2020/2021, la procédure de dépôt des demandes pour les clubs phares sera ouverte dès le 6 avril. La procédure d'aide aux clubs nationaux 2020/2021 sera quant à elle maintenue dans son calendrier initial avec une ouverture de la procédure à la fin du mois de mai.

La Région n'oublie pas pour autant que des mesures exceptionnelles sont indispensables pour permettre au mouvement sportif de faire face. Ainsi, **les subventions régionales aux événements seront maintenues en cas d'annulation**, en prenant en compte les dépenses réalisées par les associations. La direction des sports a d'ores et déjà engagé une étude au cas par cas des situations des organisateurs. Les structures à vocation professionnelle pourront quant à elles bénéficier des dispositifs à destination des entreprises (chômage partiel, facilité de trésorerie ...).

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



Surtout, et dans l'attente d'éventuelles annonces de la part de l'Etat pour le secteur, **la Région va mettre en place un fonds exceptionnel de soutien de 3 M€ qui lui permettra d'intervenir sur les situations les plus critiques.** Ce fonds sera mis en œuvre par la Région, avec l'appui d'une cellule opérationnelle de coordination associant le Mouvement Sportif et les collectivités locales, afin de favoriser l'étude concertée des demandes. Il a vocation à être mobilisé dans la durée, après évaluation des conséquences à court terme mais aussi à moyen terme, notamment au moment du redémarrage de la prochaine saison sportive.

La Région demeure totalement mobilisée à vos côtés. **Pour toutes questions, je vous invite à contacter le service des sports via l'adresse mail : covid19sport@normandie.fr ou au numéro de téléphone : 02.14.47.63.31**

Enfin, je saisis le Premier Ministre sur la nécessité d'étudier des mesures facilitatrices ou incitatives pour aider les acteurs du sport en vue des prochaines saisons : baisse de la TVA sur le sponsoring et la billetterie, augmentation des plafonds de défiscalisation du mécénat pour éviter un désengagement massif des entreprises, dans un contexte inévitable de crise économique.

Espérant que ce courrier apportera des éléments de réponses à vos premières interrogations ou inquiétudes, je tiens à vous remercier très sincèrement et chaleureusement pour l'engagement qui est le vôtre.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

H. Morin v.

Hervé MORIN